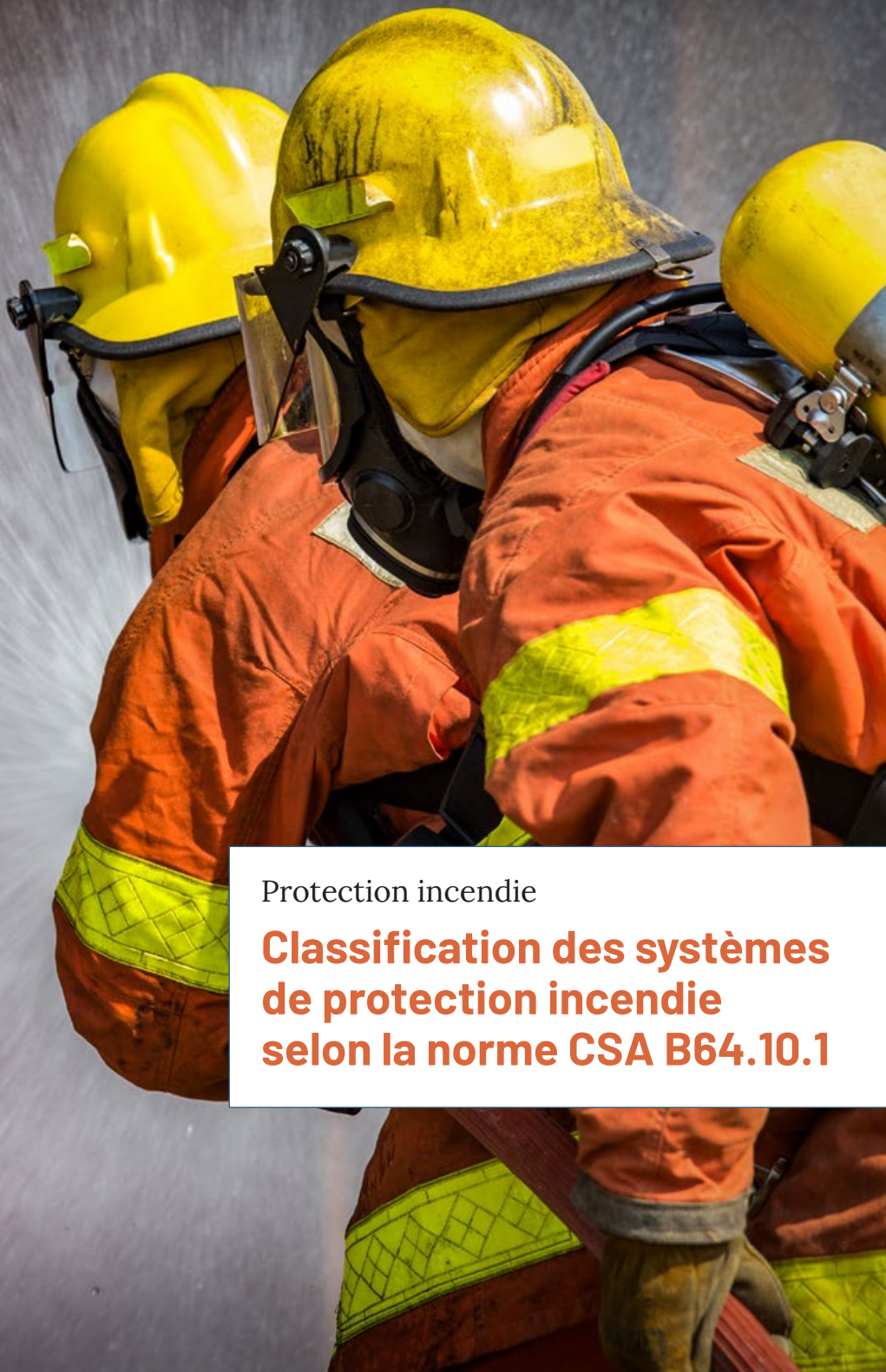


Gare au monoxyde
de carbone

Prix Maestria

75^e anniversaire
de la CMMTQ



Protection incendie

**Classification des systèmes
de protection incendie
selon la norme CSA B64.10.1**



CONÇUES POUR DURER

Lorsque vous choisissez PROFLO,
vous optez pour un produit de qualité,
fiable et durable.

✓ MOTEUR SUPÉRIEUR

Nous concevons, fabriquons, testons et installons nos propres moteurs afin de garantir que chaque pompe PROFLO est conçue pour durer.

✓ JOINTS DOUBLES

Des joints doubles au bas de chaque plaque de moteur empêchent l'eau de pénétrer dans le boîtier du moteur et de provoquer des pannes.



Détails sur www.wolseleyexpress.com/proflo

Trouvez toutes les pompes PROFLO en ligne ou à votre succursale locale.



Seulement chez **WOLSELEY** 

10

Protection incendie

Classification des systèmes
de protection incendie
selon la norme CSA B64.10.1



4

Mot du président
La CMMTQ a 75 ans

16

Monoxyde de carbone
Gare au monoxyde de carbone

20

Gala Maestria
Henri Bouchard obtient
le Maestria Reconnaissance

25

Gala Maestria
Michel Boutin reçoit le Maestria Bénévole

26

75^e anniversaire de la CMMTQ
La CMMTQ voit le jour le 10 mars 1949

30

Question-Réponse
Protéger la tuyauterie dissimulée dans un mur,
est-ce une obligation?



6

NOUVELLES DE L'INDUSTRIE

32

FORMATIONS DE LA CMMTQ

34

BIENVENUE AUX
NOUVEAUX MEMBRES

35

CALENDRIER

35

INFO-PRODUITS

Abonnement gratuit

L'abonnement à *IMB* est gratuit
pour les personnes liées à la
mécanique du bâtiment.

Remplir le formulaire sur
bit.ly/AbonnementRevueIMB

Bonnes pratiques

Fiches détachables à conserver

Les fiches *Bonnes pratiques*
ne sont pas publiées ce mois-ci.

La CMMTQ a 75 ans

Denis Beauchamp, président de la CMMTQ

Eh oui! Dans quelques jours, soit le 10 mars, la CMMTQ célébrera son 75^e anniversaire.

Il y a 75 ans, un groupe de plombiers visionnaires a, par ses efforts incessants, exigé la création d'un organisme qui permettrait aux maîtres mécaniciens en tuyauterie de se prévaloir des avantages et de la protection d'une corporation.

C'est au cours des années 1930 que l'idée de créer une corporation a pris forme. À cette époque, les entrepreneurs en plomberie et en chauffage ressentaient le besoin de se regrouper et de se faire reconnaître à titre de professionnels. Ils avaient également la volonté d'encadrer la pratique de leur métier en vérifiant les compétences et en établissant des règles de conduite, et d'instaurer un régime de délivrance de licences.

D'ailleurs, le congrès des entrepreneurs en plomberie et chauffage membres de l'Association des marchands détaillants, tenu le 15 février 1947, avait pour thème « La corporation professionnelle ». Ce congrès coïncidait avec la ratification par le gouvernement du Québec du Code de plomberie, et le libellé du discours de clôture du secrétaire général de cette association était « La corporation professionnelle et ses avantages ».

Preuve que les efforts de ces pionniers commençaient à porter leurs fruits, le ministre Marc Trudel soulignait, quelques jours plus tôt, l'importance du métier de plombier, devenu une véritable profession indispensable qu'il faudra constamment moderniser. « Le gouvernement a compris lui aussi que votre profession a besoin d'être protégée, de même que le public... [...] Le cabinet provincial, par un arrêté ministériel, a sanctionné le code sanitaire qui devient en vigueur dans notre province. Il est content de ce geste et félicite l'association pour la part qu'elle a prise à ce propos. Il en résultera que les hommes du métier seront obligés de connaître la substance de ce code, ce qui sera une protection pour eux et pour le public. »

Quelques années plus tard naissait la Corporation. Nous pouvons collectivement être fiers du chemin parcouru et envisager l'avenir avec enthousiasme en raison de tous les projets qui nous animent.

Pour souligner cet anniversaire, nous avons organisé une série d'événements. Tout d'abord, nous ferons une tournée provinciale qui s'amorcera le 11 avril, à Québec, parce qu'il s'agit du lieu du premier siège social de la Corporation. Des arrêts sont ensuite prévus jusqu'à l'automne dans les principaux pôles urbains de la province. Je serai de ces rencontres. Par la suite, mon successeur sera accompagné du directeur général et du représentant de la région visitée. Nous profiterons de l'occasion



pour rencontrer les membres ainsi que les médias locaux. Soyez au rendez-vous!

Par ailleurs, un volet spécial « 75^e anniversaire » sera ajouté en marge de la prochaine Soirée Maestria, ce qui nous permettra de saluer les personnalités qui ont marqué l'histoire de la CMMTQ.

En plus de l'adaptation de notre nouveau logo pour l'occasion, nous publierons dans les pages de la revue *IMB* une série d'articles couvrant les moments marquants des 75 premières années de la Corporation. D'ailleurs, le premier article, intitulé *La CMMTQ voit le jour le 10 mars 1949*, met en lumière les raisons qui ont poussé ces visionnaires à demander la création de cette organisation, si importante pour nous tous, et toujours aussi pertinente en 2024. **IMB**

TEMPSTAR®

**Des produits
qui n'arrêtent
jamais de travailler.**

Plus léger, plus petit,
plus simple, encore mieux.

La solution HYBRIDE

Le meilleur des deux mondes

Offrez à vos clients l'avantage de combiner les systèmes sans conduit et traditionnels grâce à la solution hybride Tempstar®. Vous y trouverez la polyvalence, la flexibilité et l'efficacité que vous recherchez.

**Communiquez avec votre représentant
Enertrak pour plus de détails.**



Distributeur exclusif
ENERTRAK
1 800 896-0797

La CMMTQ remet 10 000 \$ à deux organismes

La Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) a fait deux dons de 5000 \$ à deux organismes. La CMMTQ remet une partie des profits générés lors de son tournoi de golf annuel à des organismes sans but lucratif qui offrent des services d'aide directe à la population.

Cette année, La soupe populaire de Dolbeau-Mistassini, qui prépare et sert près de 5000 repas par année, sur une période de 10 mois, depuis plus de 25 ans, et Mille et un morceaux - Association du trouble développemental du langage de La Côte-de-Gaspé, qui offre aux personnes ayant un trouble développemental du langage du soutien et des activités, afin de les accompagner vers l'autonomie dans leurs différents milieux de vie, sont les organismes choisis.



De g. à dr. : Réal Dufour, président du financement de La Soupe populaire de Dolbeau-Mistassini, et David Bouchard, administrateur de la CMMTQ représentant la région Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue.



De g. à dr. : Pascal Dumais, administrateur de la CMMTQ représentant la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches, Martine Vallerand, présidente de Mille et un morceaux - Association du trouble développemental du langage de la Côte-de-Gaspé; Fannie Boulanger et Amina Bara, membres du CA de Mille et un morceaux.

25/50

La CMMTQ souligne l'anniversaire de ses membres. Félicitations!

25 ANS

Chauffage et climatisation Bond inc.
Saint-Hubert

Réfrigération MB inc.
Val-David

50 ANS

Plomberie centrale intermunicipale inc.
Saint-Constant

Marcel Proulx
Percé

Nouvelle directrice générale à la CETAF

La Corporation des entreprises de traitement de l'air et du froid (CETAF) a annoncé la nomination de Sylvie Tremblay au poste de directrice générale. Ayant acquis une solide expérience à la direction générale de quelques OBNL au cours des 20 dernières années, M^{me} Tremblay possède une bonne connaissance des enjeux et des défis des entrepreneurs.

« Sous la direction de M^{me} Tremblay, la Corporation sera en mesure de poursuivre sa mission, qui est de mettre en relation et d'entretenir l'interaction entre les divers intervenants de l'industrie, de contribuer et d'encourager la formation et le perfectionnement, de promouvoir la qualité et la sécurité des installations, ainsi que de représenter et défendre les intérêts des entrepreneurs œuvrant dans le domaine du traitement de l'air et du froid », indique Sébastien Grisé, président du conseil d'administration de la CETAF.



Plus qu'une semaine pour poser ta candidature!

La CMMTQ invite les étudiants inscrits au DEP en Plomberie et chauffage, en Réfrigération, en Mécanique de protection incendie ou au DEC en Technologie de la mécanique du bâtiment à poser leur candidature pour recevoir l'une de ses bourses d'excellence de 500 \$.

La CMMTQ décerne également la bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins de 1000 \$ à une étudiante inscrite au DEP en Plomberie et chauffage. Il faut toutefois faire vite et remplir le formulaire d'inscription d'ici le mardi 12 mars.

Bourses d'excellence de la CMMTQ : bit.ly/3R8F9Kt
Bourse Jocelyne-Meunier-Desjardins de la CMMTQ : bit.ly/3Sx1S4H



Nouvel agent de fabrique

Philippe Jolicoeur et Patrick Péladeau annoncent l'ouverture officielle de Prospect agent manufacturier. Cette agence représente déjà les produits de robinetterie du fabricant Bélanger-UPT au Québec et dans l'est de l'Ontario.

Forte de ses liens avec les grossistes et les divers fabricants renommés, cette entreprise entend faciliter les partenariats et stimuler la croissance des ventes. Les cofondateurs cumulent plusieurs années d'expérience dans l'industrie. Ils s'engagent à offrir une expertise hors pair ainsi qu'à bâtir des relations solides et durables. L'équipe, grâce à une approche axée sur l'efficacité et le service à la clientèle, déploiera tous les efforts pour offrir des solutions sur mesure et des avantages concurrentiels aux partenaires grossistes. Vous pouvez joindre les copropriétaires à pjolicoeur@prospect-agent.com et à ppeladeau@prospect-agent.com.

Alain Deschamps, directeur général du BSDQ

Le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) annonce la nomination d'Alain Deschamps à titre de directeur général.

Comme en témoigne sa carrière jalonnée d'accomplissements remarquables, M. Deschamps mise avant tout sur le capital humain, la bienveillance et l'intégrité. Sa grande perspicacité lui permet de naviguer aisément dans des situations complexes, et il adore favoriser l'évolution des milieux dans lesquels il travaille.

« Je souhaite apporter une contribution significative au positionnement et au rayonnement du BSDQ par une approche collaborative et concertée avec les acteurs de l'industrie de la construction. Je tiens à souligner l'appui et la confiance que m'ont témoignés les membres du Comité de gestion provincial dans le présent mandat. Je suis très fier de me joindre à une organisation ayant à cœur l'intégrité et la saine concurrence au sein de l'écosystème de la construction depuis 1967. Un grand merci également à mon prédécesseur, Guy Lacroix, qui me cède les rênes d'une organisation bien gérée appliquant les principes de saine gouvernance », a affirmé M. Deschamps.

« M. Deschamps est déterminé à faire bouger les choses dans l'intérêt de nos usagers. Du fait de son aisance à travailler en concertation, de ses aptitudes administratives et de sa capacité à cerner les enjeux dans des situations complexes, Alain est la personne tout indiquée pour occuper ce poste », a déclaré Jean-Marc Lacroix, président du BSDQ.

Érik Kingsbury à la présidence de la CMEQ

Érik Kingsbury, de la section Outaouais, a été élu président provincial de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ). Il sera appuyé par Marc Guérin (1^{er} vice-président), Michel Robert (2^e vice-président), Guylaine Quessy (secrétaire), Sylvain Lepage (trésorier), Michel Caron, David Paré, Frédéric Gagnon et Rodrigue Huard (administrateurs). Nancy Olivier, dont le mandat à titre de présidente provinciale était arrivé à échéance, est devenue présidente sortante.



Le Guide d'entretien de GCR

Garantie de construction résidentielle (GCR) a publié son *Guide d'entretien* : *ce que vous devez surveiller sur votre habitation neuve*. Destiné aux nouveaux propriétaires d'une habitation neuve, cet ouvrage se veut un outil de prévention permettant de préserver la bonne condition du bâtiment.

Le Guide d'entretien présente les différentes vérifications à effectuer selon les principales composantes de votre habitation neuve. Ces dernières sont classées par groupe d'importance et des problèmes potentiels y sont soulignés, ainsi que certaines mesures à prendre afin de prévenir ou de corriger, au besoin. Un calendrier saisonnier consacré aux tâches d'entretien de votre habitation se trouve également dans ce guide. Pour le consulter : garantiegr.com/fr/acheteur/le-guide-dentretien

Nouvelle Semaine nationale du repreneuriat

Le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) annonce la création de la Semaine nationale du repreneuriat. Elle se tiendra du 28 avril au 4 mai 2024. Cette initiative, créée par le CTEQ et soutenue par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, vise à mettre en lumière l'enjeu du repreneuriat, sensibiliser les entrepreneurs à ses possibilités et démontrer son importance pour assurer la prospérité économique du Québec.

Selon une étude réalisée par l'Institut de recherche sur les PME

de l'Université du Québec à Trois-Rivières, 34 000 entrepreneurs ont l'intention de transférer leur entreprise entre 2020 et 2025. C'est donc dire qu'un grand nombre de propriétaires-dirigeants sont actuellement dans le processus de transférer leur entreprise ou ont l'intention de le faire prochainement.

Cette semaine de sensibilisation sera consacrée à informer le public sur les occasions et les défis du repreneuriat, tout en mettant de l'avant les réussites inspirantes de ceux qui ont choisi de reprendre une PME.

Retraite pour Stephan Lambert et Daniel Bégin...

Après plus de 20 ans en affaires et avoir récemment vendu leur entreprise, Agences Lambert et Bégin, les copropriétaires Stephan Lambert et Daniel Bégin ont décidé de prendre leur retraite. La décision a été soulignée en décembre, lors du souper de fin d'année de l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC). Les deux nouveaux retraités ont tenu à remercier tous ceux qu'ils ont côtoyés au cours de leur carrière.



Jean-Claude Fortin (à droite) est félicité par François Deschênes, président et chef de la direction de Groupe Deschênes.

... et pour Jean-Claude Fortin

Après 42 années dans l'industrie, dont 37 au sein de l'entreprise Deschênes et Fils Québec, le directeur des approvisionnements, Jean-Claude Fortin, a aussi quitté ses fonctions à la fin de la dernière année. Bonne retraite!



Pour une sécurité accrue, Pensez Smart Pan Plus !

info@smartpan.ca

www.SMARTPAN.ca

514-674-5684

* Produit innovateur *

SMART PAN PLUS

SMART PAN inc. est un fabricant canadien du SMART PAN PLUS. Une plate-forme surélevée très durable avec un bassin de grande capacité pour chauffe-eau électriques.

**Pour une sécurité accrue,
Pensez Smart Pan Plus !**

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

Le SMART PAN PLUS a été spécialement conçu pour protéger les propriétés résidentielles et commerciales d'un réservoir d'eau chaude qui fuit. La conception innovante d'une seule pièce intègre un bassin de grande capacité de 8 po de profondeur moulé dans une plate-forme surélevée. Le bassin accumule la fuite et à l'aide d'une pompe de puisard, on évacue l'eau directement à l'extérieur, dans un drain ou une fosse existante, au lieu de fuir sur le sol. La plate-forme robuste maintient le réservoir d'eau chaude hors du sol froid et humide, offrant une efficacité énergétique accrue tout en garantissant moins de corrosion.

Le SMART PAN PLUS peut protéger les immeubles résidentiels, d'appartements commerciaux ou de condos, les constructions sur dalle ou même les mini maisons contre les dégâts d'eau.

Le GRAND problème avec une fuite du réservoir d'eau chaude est qu'il se videra jusqu'à une intervention. Elle peut potentiellement mener à des réparations coûteuses et à des moisissures.

**Fièrement fabriqué au Québec, Canada
Fabriqué en ABS 3/16 " très résistant.**



SAVIEZ-VOUS QUE? Le code national du bâtiment du Canada exige maintenant que les réservoirs d'eau chaude soient installés dans un bac de récupération relié à un drain de plancher existant.

Un capteur d'eau / d'humidité compatible Wifi peut facilement être ajouté au bassin, pour obtenir une alerte instantanée.

La conception polyvalente et robuste du SMART PAN PLUS a de nombreuses autres utilisations créatives. Comme un collecteur d'eau ou un bac de récupération autonome pour l'eau de condensation, les grands échangeurs d'air, les pompes à chaleur et les déshumidificateurs.



Agent manufacturier et distributeur d'équipements de plomberie
ONTARIO - QUÉBEC - MARITIMES



www.RAFALES.com
info@rafales.com

514-674-5684
Montréal, Québec

Classification des systèmes de protection incendie selon la norme CSA B64.10.1

par Gilles Carrier, T.P., FSFPE

Un réseau d'eau potable et un réseau de protection incendie n'ont pas les mêmes débits et n'utilisent pas le même réseau de tuyauterie ni les mêmes matériaux. L'eau d'un réseau d'eau potable est continuellement renouvelée, ce qui n'est pas le cas du réseau d'eau d'un système de protection incendie (SPI). Pour maintenir la potabilité de l'eau, il est important de prévenir tout risque de contamination croisée.

Un dispositif antirefoulement (DAR) assure cette fonction. Si les deux réseaux partagent l'entrée d'eau du bâtiment, le DAR devient un incontournable. L'aspect système de protection incendie est décrit de manière précise dans la norme *Sélection et installation des dispositifs antirefoulement* (CSA B64.10/CSA B64.10.1).

Les systèmes de protection incendie à base d'eau qui incluent les systèmes de gicleurs automatiques (extincteurs automatiques) et les cabinets d'incendie sont classés selon des critères différents dans la norme NFPA et la norme CSA B64.10.

Les normes NFPA

La National Fire Protection Association (NFPA), par l'entremise de la norme d'installation des systèmes de gicleurs automatiques NFPA 13, classe les systèmes selon le risque d'incendie et la charge combustible à combattre. Cette classification se définit selon les termes suivants :

- Risque : léger, ordinaire, élevé;
- Entreposage : classe I, II, III, IV, Plastique et Caoutchouc (pneus).

Pour les boyaux incendie, la norme NFPA 14 définit aussi les classes I, II et III. Les pompes incendie y sont pour leur part considérées comme un accessoire servant à améliorer les conditions hydrauliques des systèmes nommés précédemment.



La norme CSA B64.10

Cet article définit les classes de système de protection incendie pour permettre de mieux cerner les risques de contamination de l'eau potable. En prenant connaissance des diverses classes, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une représentation typique d'arrangements prévus en protection incendie, mais la raison d'être de cette norme est d'empêcher la contamination croisée de l'eau potable du bâtiment et de la canalisation d'eau publique.

Selon la norme CSA B64.10, un SPI se définit comme « un ensemble de tuyaux et de raccords qui achemine l'eau d'un branchement d'eau général aux orifices de sortie des gicleurs ou des canalisations d'incendie ».

Pour sa part, un risque de contamination croisée se décline en trois niveaux (faible, modéré et élevé). Une fois que ce niveau

de risque est déterminé, il faut prévoir le type de DAR requis, conformément aux articles 5.5.1, 5.5.2. et au Tableau 3 de la norme CSA B64.10/B64.10.1.

Pour définir le risque de contamination que représente un SPI, il faut tenir compte des paramètres suivants :

1. l'ajout d'additif ou d'antigel;
2. les matériaux utilisés, les tuyaux, les raccords et les accessoires conviennent ou non au réseau d'alimentation d'eau potable;
3. la circulation de l'eau peut être complète, partielle ou stagnante;
4. la source d'eau auxiliaire (ce qui implique la qualité de l'eau) provient d'un raccord ou elle est stockée sur site dans un réservoir;
5. la présence d'une pompe de surpression (qui augmente ainsi le risque de surpression);
6. le type de bâtiment.

Classification

Les deux premiers systèmes de protection incendie sont conçus pour les installations résidentielles (maison unifamiliale) encore récents au Québec. Le système de gicleurs automatiques est intégré à la plomberie de la maison à même la tuyauterie d'eau potable qui alimente les appareils sanitaires, ce qui permet de ne pas avoir de « bras mort » dans lequel l'eau est stagnante. Les matériaux utilisés sont compatibles avec l'eau potable.

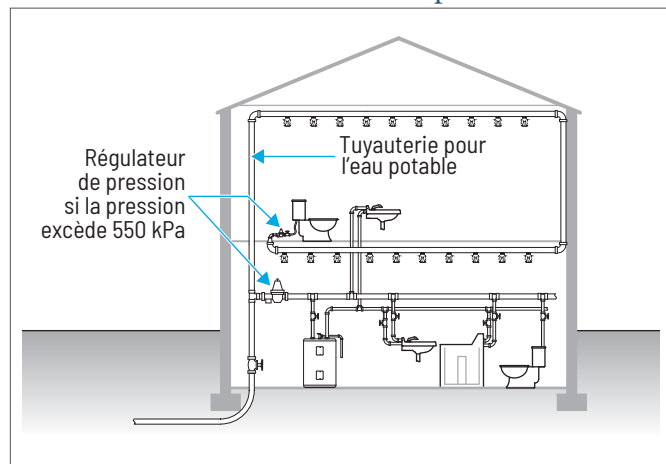
Les configurations suivantes, qui permettent à l'eau de circuler, préservent la qualité de celle-ci et éliminent, par le fait même, le besoin d'installer un DAR.

« **Système résidentiel à circulation complète** : système de protection incendie qui est totalement intégré au réseau d'alimentation en eau potable pour assurer un écoulement régulier dans toutes les parties des deux systèmes¹. »

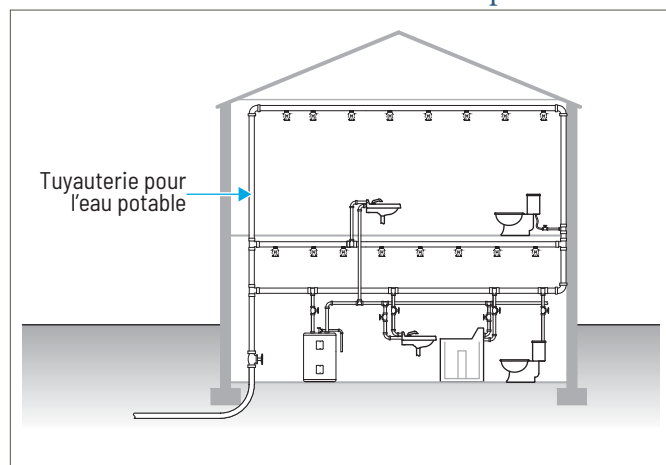
« **Système résidentiel à circulation partielle** : système de protection incendie dans lequel l'écoulement d'eau (pendant les périodes d'inutilisation du réseau d'incendie) ne se fait que par la conduite principale jusqu'à une toilette située au point le plus éloigné du système¹. »

Le système de gicleurs automatiques raccordés directement au branchement d'eau général du bâtiment est le plus fréquent. Bien qu'il existe certaines variantes, ce système est

Système de gicleurs ou de canalisations incendie résidentiel à circulation partielle



Système de gicleurs ou de canalisations incendie résidentiel à circulation complète



généralement conçu avec des matériaux qui ne sont pas compatibles avec le réseau d'eau potable. De plus, ces systèmes ne sont pas raccordés à des appareils; l'eau y est donc stagnante. Puisque cette eau est stagnante et en contact avec des matériaux non souhaitables dans l'eau potable, une protection par DAR de niveau modéré est nécessaire.

« **Système de classe 1** : système de protection incendie raccordé directement à la canalisation publique principale d'alimentation en eau seulement. Ce système ne comprend ni pompe-incendie ni réservoir ouvert ou fermé, et les tuyaux d'évacuation du système de gicleurs évacuent à l'air libre, dans des puits perdus ou d'autres endroits sans danger¹. »

Il est possible que, dans la configuration proposée à la classe 1, la canalisation d'eau potable publique ne fournisse pas une pression adéquate à la protection exigée. Une pompe à

...

PROTECTION INCENDIE

incendie sera alors nécessaire pour obtenir le niveau de protection désiré pour le système de gicleurs automatiques.

« **Système de classe 2** : système de protection incendie identique à celui de classe 1, mais qui comprend une pompe-incendie au raccordement du réseau d'alimentation municipal en eau¹. »

Il est possible que la canalisation publique d'alimentation en eau ne fournisse pas un volume suffisant pour tous les usages. Un réservoir peut alors être utilisé pour y maintenir une quantité d'eau potable suffisante pour lutter contre les incendies. La configuration d'un SPI selon la classe 3 est rare, car les spécialistes en SPI en font une variante

qui peut finalement se définir comme un SPI de classe 6. Dans les installations avec réservoir de type ouvert ou fermé, l'eau est normalement non potable. Un SPI de classe 6 est préféré à un SPI de classe 3 parce que l'eau, dite de procédé, contenue dans un réservoir n'a pas à être maintenue potable.

« **Système de classe 3** : système de protection incendie qui est raccordé directement au réseau d'alimentation municipal en eau potable, à des réservoirs surélevés (ouverts ou fermés), à des pompes d'incendie mises en aspiration dans des réservoirs en surface couverts, et à des réservoirs sous pression. Dans les systèmes de classe 3, les réservoirs ne sont remplis ou raccordés qu'au réseau

d'alimentation municipal en eau potable, et l'eau des réservoirs est maintenue potable. Les systèmes de classe 3 ressemblent aux systèmes de classe 1 sous tous les autres rapports¹. »

« **Système de classe 6** : système de protection incendie qui constitue un système combiné de protection incendie et d'approvisionnement en eau industrielle et alimenté uniquement par le réseau d'alimentation municipal en eau potable, avec ou sans réservoir surélevé ou réservoirs d'alimentation de pompes¹. »

En milieu rural, il arrive souvent que les infrastructures disponibles ne fournissent pas la quantité d'eau minimale nécessaire pour la lutte à l'incendie par un système de gicleurs automatiques. Habituellement, la source d'eau auxiliaire n'est pas potable. Dans certains cas, cette source auxiliaire est un plan d'eau, un réservoir ou autre. L'important, c'est que cette réserve d'eau ne serve qu'à cet usage. Dans d'autres cas, une rivière, un lac ou un étang pourrait servir de réserve d'eau.

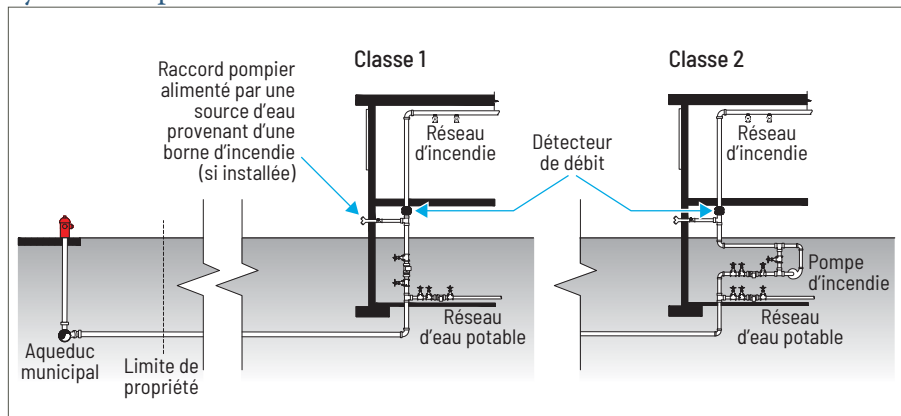
« **Système de classe 4** : système de protection incendie qui est raccordé directement au réseau d'alimentation municipal en eau potable (comme les systèmes de classe 1 et 2) et à une source auxiliaire d'alimentation en eau, destinée au service d'incendie, par exemple une alimentation auxiliaire située à moins de 500 m d'un raccord-pompier¹. »

« **Système de classe 5** : système de protection incendie qui est raccordé directement au réseau d'alimentation municipal en eau potable et qui est également interconnecté à une source auxiliaire d'alimentation en eau¹. »

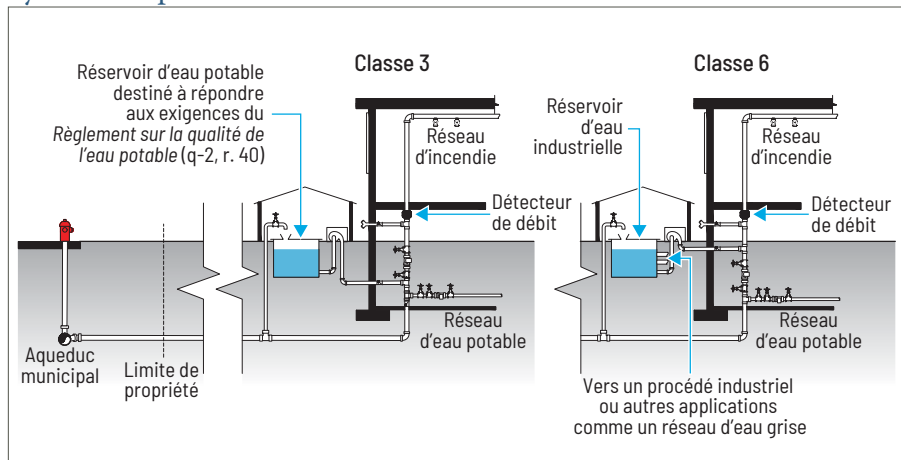
Recommandations pour les systèmes d'incendie

Un système de protection résidentiel, dont la tuyauterie alimentant les gicleurs n'assure pas une circulation

Système de protection incendie - Classes 1 et 2



Système de protection incendie - Classes 3 et 6



DÉCOUVREZ VOS ALLIÉS

**LES RÉSERVOIRS D'EAU
EN FIBRE DE VERRE DE
GRANBY COMPOSITES**



**Entreprise québécoise experte
dans la conception de réservoirs
dédiés à l'entreposage d'eau
et partenaire de confiance
pour concrétiser vos projets.**



Réservoirs sur mesure

Conçus pour entreposer l'eau potable, pour la protection incendies ou le traitement des eaux usées, ils répondront à tous vos besoins.



Durables et résistants

Fabriqués avec des résines de haute qualité, les réservoirs de Granby Composites sont aussi légers et faciles à installer.



granbycomposites.com



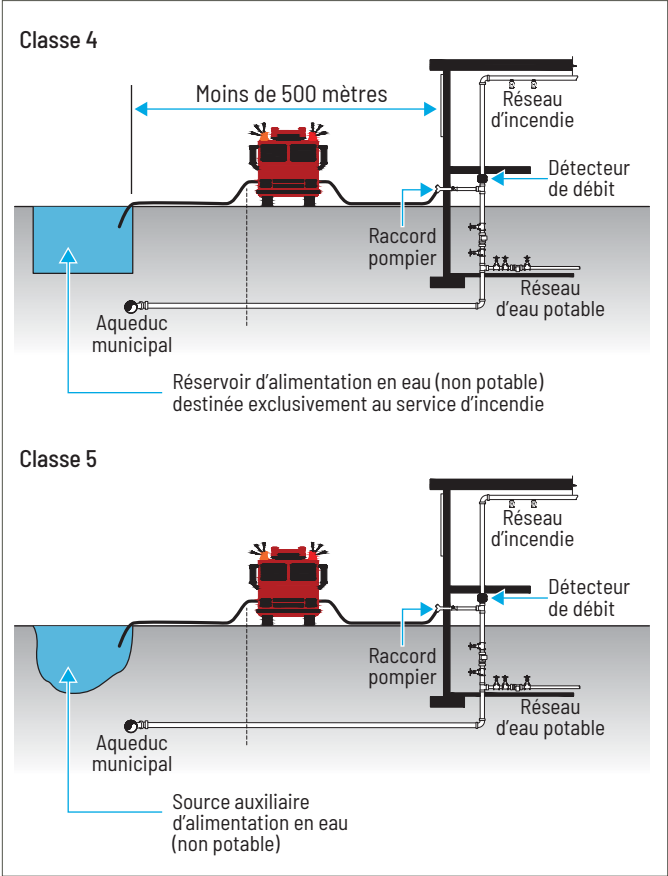
info.gc@granbyindustries.com



GRANBY
COMPOSITES

PROTECTION INCENDIE

Système de protection incendie - Classes 4 et 5



d'eau, est considéré comme un SPI de classe 1. L'installation d'un DAr2C est donc autorisée.

Les réseaux d'incendie de classe 1, 2 et 3 doivent normalement être dotés d'une protection minimale pour risque modéré, soit un DAr2CR. Les systèmes d'incendie de classe 4 et 5 nécessitent normalement une protection maximale, soit un DArPR.

Généralement, un SPI de classe 6 est muni d'une protection contre la contamination croisée de niveau élevé. Avant d'autoriser une eau « de procédé » dans un système de protection incendie, il faut réaliser une étude préalable. Les eaux de procédé sont diverses et leur composition peut être surprenante. Dans certains cas, une protection modérée peut être autorisée.

Peu importe la classe du SPI, dès que l'un de ces systèmes est utilisé en conjugaison avec des additifs ou de l'antigel, le niveau de risque devient « élevé » et un DArPR doit alors être utilisé. **MB**

DAr appropriés			
Type	Abréviation	Norme CSA pertinente	Risque
Dispositifs antirefoulement à pression réduite	DArPR	B64.4	Élevé
Dispositifs antirefoulement à deux clapets de retenue et robinets	DAr2CR	B64.5	Modéré
Dispositifs antirefoulement à deux clapets de retenue	DAr2C	B64.6	Faible
Dispositifs antirefoulement à un clapet de retenue pour les systèmes de protection incendie	DAr1CI	B64.9	Faible

DAr appropriés pour les classes de SPI		
Description	Risque	Protection minimale (DAr)
SPI résidentiel circulation complète (matériaux pour eau potable)	Aucun	Aucun
SPI résidentiel circulation partielle (matériaux pour eau potable)	Aucun	Aucun
SPI de classe 1 (matériaux pour eau potable)	Faible	DAr1CI, DAr2C
SPI de classe 1	Modéré	DAr2CR
SPI de classe 2 (pompe d'incendie de surpression)	Modéré	DAr2CR
SPI de classe 3	Modéré	DAr2CR
SPI de classe 4	Élevé	DArPR
SPI de classe 5	Élevé	DArPR
SPI de classe 6	Élevé	DArPR

Gilles Carrier, T.P., FSFPE, est technologue en protection incendie depuis près de 50 ans. Avant de travailler pour GCT Technologies, il a été responsable du département de protection et de sécurité incendie d'une firme d'ingénierie pendant 20 ans. Depuis 2002, il enseigne dans le programme Mécanique de protection contre les incendies à l'École Polymécanique de Laval. Il a reçu le prestigieux titre de fellow de la Society of Fire Protection Engineers (SFPE). En plus de siéger à des comités techniques touchant les systèmes sismiques, les dispositifs antirefoulement, les systèmes de paratonnerre et les raccords et tuyaux CPVC, il a participé à la conception des normes *Essais intégrés de systèmes de protection incendie et de sécurité des personnes* (UL-S1001) et *Requirements for the safety of cannabis buildings, equipment, and oil extraction operations* (ISO IWA 37).

RÉFÉRENCES

1 - Norme CSA B64.10, *Sélection et installation des dispositifs antirefoulement*



Produits Sismiques Pour Toutes Applications

- Systèmes de Plomberies / CVAC
- Protection d'Incendie
- Mécanique / Électrique

www.nVent.com/caddy

CÂBLES



CSB18CBL

SISMIQUE RIGIDE



CSBR1

PROTECTION D'INCENDIE



CSB0300

TRAPÈZE STRUT



CSBR2

ANCRAGE CONTRE LE VENT

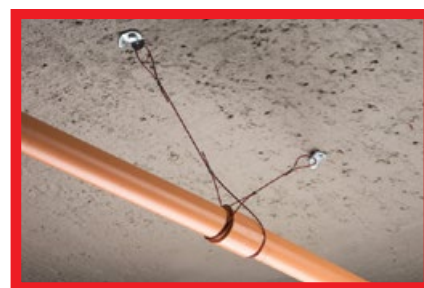


CRAU24EB1C

ATTACHES SISMIQUES POUR TUYAUX CPVC



CSBT1



CSBURC38

Agences
Rafales
Agencies

AGENT MANUFACTURIER

www.rafales.com
info@rafales.com
T: 514-674-5684

LOGICIEL DE CALCUL SISMIQUE
GRATUIT
avec inscription



Gare au monoxyde de carbone

par Mihai Buzdugan, conseiller technique à la CMMTQ

Malgré des campagnes répétées, le monoxyde de carbone est la cause de plusieurs centaines d'intoxications chaque année au Québec. Plusieurs de ces intoxications nécessitent des traitements par oxygénothérapie. Malheureusement, certains accidents seront fatals.

Selon le système MADO-Chimique (système provincial d'enregistrement, de surveillance et de vigie sanitaire des maladies à déclaration obligatoire attribuables à un agent chimique ou physique) du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, un cas d'exposition au monoxyde de carbone (CO) sur 7 se traduit par un décès, et 14,5 % des cas auraient été traités en chambre hyperbare.

Le lieu d'exposition le plus fréquent est le domicile (84 %), que ce soit la résidence principale (61 %), la résidence secondaire (1,9 %), le garage, l'atelier résidentiel ou la remise (20,2 %), ou en camping (tente, roulotte, abri de chasse)(0,9 %).

En 2016, toujours selon le système MADO-Chimique, les principales sources sont des appareils de chauffage (33,2 %), des véhicules à moteur (22,1 %), des incendies (17,1 %), et des appareils et outils à moteur (15,7 %). L'absence ou l'insuffisance de ventilation, l'utilisation d'un appareil défectueux ou une utilisation inappropriée d'un appareil ou d'un outil sont en cause dans la majorité des cas.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

Le monoxyde de carbone peut présenter un risque dès qu'un appareil (chauffage, véhicule, génératrice, etc.) brûle un combustible. On parle de risque au conditionnel, car en temps normal, lorsque les endroits sont bien ventilés et les équipements bien utilisés, c'est du dioxyde de carbone qui est produit (CO₂).

En effet, la combustion complète du carbone (carburant) en présence d'oxygène (comburant) produit du dioxyde de carbone (CO₂). La réaction chimique associée est la suivante : $C + O_2 = CO_2$

Bien que le CO₂ soit un gaz à effet de serre connu, il n'est pas toxique. Toutefois, dans d'autres contextes, le carbone peut subir une oxydation partielle, produisant du CO plutôt que du CO₂. Cette réaction est la suivante : $2C + O_2 = 2CO$

Les combustibles sont des composés organiques et se présentent sous des formes plus connues comme le bois,

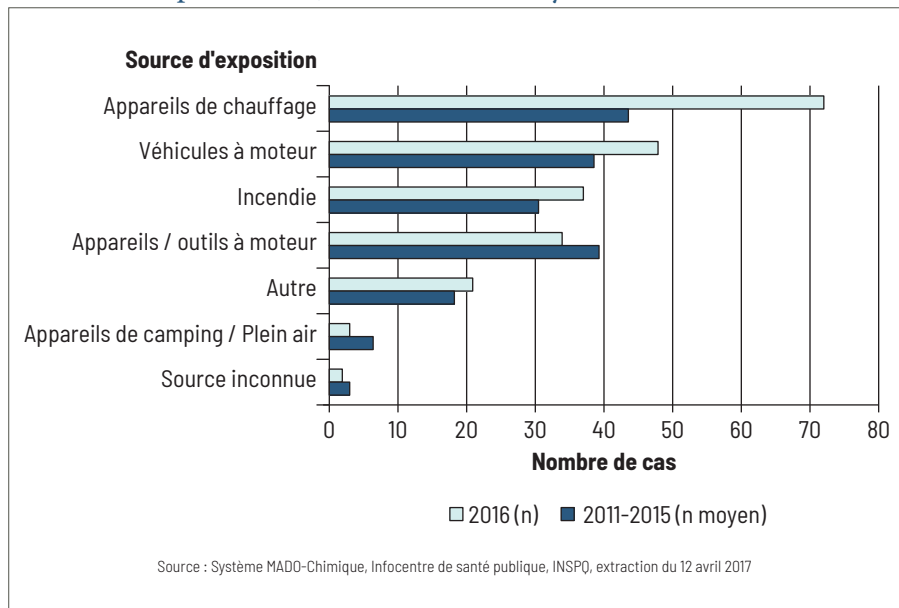
le gaz naturel, le propane, le mazout, l'essence, le kérosène, le charbon et autres.

Une ventilation déficiente autour des équipements, un manque d'entretien ou une utilisation inappropriée sont autant de facteurs pouvant entraîner le mauvais fonctionnement d'un appareil à combustible, donc un risque d'intoxication au CO.

Les effets du monoxyde de carbone sur la santé

Gaz hautement toxique, le CO est surnommé puisqu'il est incolore, inodore, sans saveur et non irritant. Il est d'ailleurs surnommé le tueur silencieux.

Cas de MADO d'origine chimique associées à une exposition environnementale accidentelle au monoxyde de carbone selon la source d'exposition, Québec, 2016 et moyenne 2011-2015





La gravité d'une intoxication au CO est directement liée à trois éléments : la concentration dans l'air ambiant, la durée d'exposition et l'état de santé de l'individu. Bien que les symptômes les plus fréquents d'une intoxication légère soient apparentés à ceux de malaises courants (maux de tête, étourdissement et fatigue), des effets plus graves peuvent se manifester à des concentrations soutenues et élevées de (CO), comme la désorientation, l'inconscience, les vomissements, les troubles visuels, la difficulté à respirer et la mort.

Généralement, la concentration de CO se mesure en partie par million (ppm). La plupart des personnes ne ressentent aucun symptôme à la suite d'une exposition prolongée à des niveaux compris entre 1 et 70 ppm. Ce n'est toutefois pas un absolu, car certains patients avec des problèmes cardiaques peuvent ressentir une augmentation des douleurs thoraciques.

Préventions et protections

Le chapitre 1, Bâtiment du *Code de construction du Québec* impose certaines normes quant à la sécurité des occupants d'un bâtiment. En ce qui concerne le contrôle du CO à l'intérieur d'un bâtiment, il est inacceptable qu'une personne soit exposée à un risque pour sa santé du fait d'une erreur de conception ou d'une négligence causée par l'exposition à des substances dangereuses.

Selon le chapitre I, Bâtiment du *Code de construction du Québec*, les détecteurs de CO sont obligatoires dès qu'un système ou un appareil de chauffage à combustion se trouve dans un garage de stationnements souterrains*. De plus, les détecteurs de CO doivent être conformes à la norme *Residential Carbon Monoxide Alarming Devices* (CAN/CSA-6.19), munis d'une alarme intégrée qui répond aux exigences d'audibilité de cette même norme et

installés selon les recommandations du fabricant.

Le détecteur de monoxyde de carbone

La meilleure façon de protéger les occupants ou usagers d'un bâtiment est d'installer des détecteurs de CO. Ce sont de petits appareils conçus pour mesurer, sur une base continue, la concentration de CO dans l'air ambiant et pour émettre un signal d'alarme avant que la concentration représente un risque pour la santé. Il existe plusieurs modèles d'avertisseurs destinés tant aux résidences qu'aux commerces et industries.

- ▷ L'avertisseur de CO à piles est le plus commun. Les modèles avec piles au lithium ont une durée de vie de 10 ans.
- ▷ L'avertisseur de CO électrique est offert en deux modèles : l'avertisseur enfichable dans une prise de courant et le détecteur à raccordement direct installé par un électricien.

Effets probables d'une exposition aiguë au CO selon la concentration dans l'air	
Concentration de CO en ppm	Effets probables chez un adulte en bonne santé
35	Valeur d'exposition moyenne pondérée (VEMP)
200	Maux de tête 2 à 3 heures après l'exposition. Valeur d'exposition de courte durée (VECD)
400	Maux de tête et nausées 1 à 3 heures après l'exposition
600 à 700	Maux de tête et nausées 1 heure après l'exposition
1200	Danger immédiat pour la vie et la santé (DIVS)
1600	Maux de tête, vertiges en 20 minutes, perte de conscience, coma et mort 2 heures après l'exposition
3200	Maux de tête, vertiges en 5 minutes, coma et risque de mort en 30 minutes
6400	Maux de tête, vertiges en 1 à 2 minutes, coma et risque de mort en 15 minutes
20 000	Coma et mort en 4 minutes

...

MONOXYDE DE CARBONE

- Il existe aussi des modèles combinés à un avertisseur de fumée. Ceux-ci doivent être installés selon les mêmes recommandations qu'un avertisseur de fumée.

Remarque :

Les avertisseurs résidentiels ne sont pas conçus pour le secteur industriel. Leur utilisation dans ce secteur est donc contre-indiquée.

La responsabilité des propriétaires-usagers

Au cours des dernières années, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a répertorié plusieurs cas d'intoxication au CO dans des bâtiments résidentiels. La RBQ rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire :

- de maintenir constant l'approvisionnement en air venant de l'extérieur et de ne pas obstruer ou obturer la gaine assurant cet approvisionnement;
- de réaliser l'entretien de l'appareil selon le calendrier prévu par le fabricant;
- de lire les instructions du fabricant fournies avec l'appareil;
- de ne jamais chauffer un espace au moyen d'une cuisinière à gaz;
- de porter une attention particulière aux sècheuses à gaz en raison de la charpie qui peut s'accumuler et obstruer l'admission d'air de combustion;
- d'utiliser de manière appropriée les chauffeuses et les barbecues, qui représentent d'autres sources de CO souvent insoupçonnées de la part de leurs utilisateurs;
- d'installer un détecteur de CO certifié selon la norme CAN/CSA-6.19 et de vérifier périodiquement son fonctionnement et l'état de la pile, pour certains bâtiments.

La responsabilité de l'entrepreneur

Lors de la vente, de l'installation, de la réparation ou de l'entretien d'un système de chauffage, il est primordial de bien informer le propriétaire de l'importance de procéder à l'entretien régulier et d'informer le responsable de l'entretien de toute modification au bâtiment ou de changement d'usage qui pourrait affecter les performances du système. De son côté, l'entrepreneur doit s'assurer que ses installations sont sécuritaires et comportent les dispositifs de sécurité nécessaires.

Les travailleurs de la construction

Les travailleurs de la construction sont soumis à des conditions qui les prédisposent, plus que d'autres, à une intoxication au CO. La principale cause d'intoxication résulte du fait que la majorité des personnes utilisant des appareils ou des petits outils à moteur méconnaissent les risques d'exposition au CO. La deuxième cause est associée à un problème de ventilation de l'espace de travail. Les abris ou coupe-vent temporaires en toile installés sur les chantiers pour protéger du froid procurent un faux sentiment de sécurité parce qu'ils sont exposés au vent. En réalité, il est fort possible de trouver dans ces endroits mi-clos des concentrations de CO aussi dangereuses que dans un espace fermé.

Idéalement, il faudrait contrôler l'exposition au CO et en gérer les sources. L'une des méthodes consiste à remplacer les véhicules ou les machines qui émettent du CO par de l'équipement ne produisant pas d'émanations toxiques, comme les moteurs à batterie. Les systèmes de ventilation représentent un autre moyen efficace d'éliminer le CO de l'environnement. Des dispositifs d'échappement portatifs peuvent être utilisés pour éliminer les émanations dans les zones de travail fermées ou souterraines.

En outre, les employeurs doivent fournir aux travailleurs concernés des renseignements et une formation sur les risques associés à l'exposition au CO, ainsi que le traitement approprié à une telle intoxication.

Comme la prévention est le meilleur moyen d'éviter une intoxication au CO, il est important de consulter les diverses recommandations et exigences portant sur le sujet, notamment celles publiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, la RBQ, la CNESST et le document *La prévention des intoxications au monoxyde de carbone*^{††} publié par l'ASP Construction. **MB**

SOURCES

† Système MAD0-Chimique (msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-environnementale/monoxyde-de-carbone/intoxication-au-monoxyde-de-carbone/)

msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-a-declaration-obligatoire/mado/a-propos/

†† *La prévention des intoxications au monoxyde de carbone* de l'ASP Construction asp-construction.org/bulletin-prevenir-aussi/bulletins/di/hiver-2018-2019

Chapitre B-1.1, r. 3 – Code de sécurité (article 359)

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/B-1.1,%20R.%203.pdf

RBQ :

rbq.gouv.qc.ca/domaines-d'intervention/gaz/votre-devoir-envers-la-securite-du-public/appareils-de-chauffage/appareils-de-chauffage-et-monoxyde-de-carbone/

rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/penser-securite-a-la-maison/griller-et-refrigerer/utilisation-du-propane/

Québec :

quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/rc/B-1.1,%20R.%203.pdf

quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/intoxication-au-monoxyde-de-carbone#:~:text=Si%20vous%20avez%20des%20sympt%C3%B4mes,au%201%20800%20463%205060

Canada :

canada.ca/en/health-canada/services/air-quality/indoor-air-contaminants/keep-carbon-monoxide-out-your-home.html#4

ccohs.ca/oshanswers/chemicals/chem_profiles/carbon_monoxide.html

TECHNOLOGIE
ÉPROUVÉE
DEPUIS 1994

Le choix sans creusage



**Une technologie 100 % sans excavation
pour les branchements d'égout et
les réparations ponctuelles**

**FORMADRAIN offre une vaste gamme
de solutions de chemisage sans tranchée.
Nos gaines en époxy et fibre de verre
cuites à la vapeur éliminent le coût, le
désordre et les problèmes de rendement
liés aux techniques classiques d'excavation
et de remplacement des conduits.**

- Absolument AUCUNE EXCAVATION
- Gainex ajustables aux coudes, joints décalés et transitions de diamètre
- Installation rapide en moins de 4 heures
- Peuvent être installées dans toute condition météorologique
- Temps de polymérisation de seulement quelques minutes

PICOTE

FORMADRAIN est distributeur canadien officiel des machines et accessoires de la célèbre entreprise Picote, qu'il s'agisse de nettoyage des drains, de réouverture de branchements, de chaînes de meulage ou d'enduction des conduits à l'époxy.



**DEVENEZ
INSTALLATEUR
LICENCIÉ**

FORMADRAIN cherche activement des installateurs... Faites facilement et rapidement des revenus supplémentaires !

**+ DE 70 INSTALLATEURS
SATISFAITS
SUCCÈS GARANTI**



CERTIFIÉ PAR :



AWW-S108



Pour plus d'info, communiquer avec Carl à
vp@formadrain.com ou au 1-888-337-6764



Henri Bouchard obtient le Maestria Reconnaissance

par Martin Lessard

Le prix Reconnaissance est décerné à une personne qui s'est démarquée par sa contribution exemplaire à l'industrie de la mécanique du bâtiment. Le choix du conseil d'administration a fait l'unanimité très rapidement. Il s'agit d'Henri Bouchard, directeur du Service technique de la CMMTQ de 2003 à 2021.

Henri Bouchard a plongé dans l'industrie de la construction très jeune. Après avoir terminé l'équivalent du secondaire, il quitte l'école à 16 ans. Son père, entrepreneur en plomberie, lui donne ses cartes d'apprenti et l'envoie, dès le lendemain, sur un chantier de bungalows à Saint-Bruno.

Pendant quelques années, Henri fréquente l'École des métiers de la construction de Montréal. « J'adorais le cours Lecture de plans. J'y ai appris à faire des relevés de quantités », précise-t-il. Il fait des estimations et livre du matériel sur les chantiers. À 20 ans, il obtient ses licences de plombier et de poseur d'appareils de chauffage.

À 22 ans, il se joint à Désourdy-Duranceau pour superviser des travaux mécaniques au Stade olympique. « J'y ai travaillé même après les Jeux olympiques, et j'aurais pu continuer, mais j'avais pris une gageure avec mes chums. J'ai dit que je visiterais l'Europe à moto. J'ai acheté une Honda 750, l'ai mise



Henri Bouchard est entouré de Steve Boulanger, directeur général de la CMMTQ, et de Denis Beauchamp, président de la CMMTQ.

sur un paquebot russe et, neuf jours plus tard, je débarquais en Angleterre », raconte-t-il, sourire aux lèvres.

Quatre mois plus tard, il se fait voler sa moto en Grèce. Après un court retour au pays, il repart pour l'Inde, l'Afghanistan et le Pakistan. « Ce voyage d'un an et demi a changé ma vie. J'ai rencontré des gens qui m'ont ouvert l'esprit. J'ai discuté avec eux de sujets qui m'étaient jusqu'alors totalement inconnus. À mon retour, je me suis inscrit à des cours du soir à l'université en sociologie », raconte-t-il.

Voyageur dans l'âme, Henri part pour la baie James, direction Chisasibi. Il déménage des maisons et même une église pour la Fort George Relocation Corporation. Il se rend ensuite au Saguenay afin de travailler en mécanique industrielle pour Tuyauterie Saglac. Il y devient même actionnaire. « J'ai réappris le métier d'estimateur parce qu'estimer de la plomberie et de la tuyauterie industrielle, c'est très différent. »

L'entreprise l'envoie à Amos pour superviser la réalisation d'un procédé thermomécanique d'une papetière. « Il y avait beaucoup de tuyaux préfabriqués en acier inox et en acier au carbone qui ne fittaient pas ».

Après avoir décroché quelques contrats avec Alcan, il reçoit un ultimatum, prévu à son contrat d'actionnaire, et vend ses parts. Maintenant au début de la trentaine, Henri revient à ses



La Honda 750 avec laquelle Henri a traversé l'Europe en 1976.



ONE WORLD SUPPLY

ONEWORLDSUPPLY.CA

NOS LIGNES DE PRODUITS



TUYAUX ET RACCORDS DE FONTE
www.cm-canada.ca



PRODUITS D'ANCRAGES
www.apeanchor.ca



VALVES D'ALIMENTATIONS
www.valvobrass.ca



LAMES À COUPER
www.red-eye.ca



ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
www.livfixtures.ca



CONTACTEZ-NOUS

514 378-0049



LA SOLUTION À VOS BESOINS

premières amours : l'estimation. D'abord pour l'entreprise Québec Combustion, spécialisée dans les usines d'épuration et de filtration, puis comme travailleur autonome.

Un jour, Berthier Thibeault, l'un des fondateurs de l'entreprise Ondel, lui offre la présidence de l'entreprise Descimco, également spécialisée dans les usines d'épuration et l'industriel. « Il suivait ma carrière depuis un moment déjà. J'ai occupé ce poste pendant une dizaine d'années. Rapidement, j'ai été informé d'un projet de rénovation d'une usine de liquéfaction de gaz naturel en Algérie, et que des Français cherchaient des partenaires canadiens. Après avoir obtenu du financement dans un projet de 85 millions de dollars américains, j'ai participé à plusieurs rencontres à Paris et à Lyon pendant environ un an. Nous étions en concurrence contre plusieurs multinationales, comme Bouygues, mais nous avons finalement décroché le contrat. »

Sur place, Henri subit les répercussions de la formation du Groupe islamique armé, qui enlevait et tuait des expatriés. « Nous avions prévu louer des villas, mais en raison des risques pour notre sécurité, les Algériens ont bâti une base vie, entourée de barbelés et surveillée par l'armée, ce qui a prolongé le projet. »

« En revenant, j'ai commis l'erreur de participer à un projet de cogénération dans une papetière d'Edmundston. J'étais en dépression. J'aurais dû prendre une pause de six mois, mais ça ne se faisait pas à l'époque. Ce projet s'est mal déroulé. À sa conclusion, j'ai été remercié. »

Au cours de l'année qui suit, il répond à l'offre d'emploi pour le poste de directeur du Service technique de la CMMTQ. Robert Brown, le directeur général de l'époque, lui fait passer quatre entrevues. « Au début, il y avait un conseiller technique et une secrétaire. Tout était

« J'ai été très chanceux, j'ai eu de bons conseillers techniques et de bonnes secrétaires. Ensemble, nous avons réalisé des projets mobilisateurs. »



Église transportée d'une rive à l'autre de la rivière La Grande.

à faire. Le Service technique s'occupait de l'aspect technique, de la formation et de la gestion du bâtiment. Le 14 avril 2003, quand j'ai répondu à mon premier appel technique, j'étais rouillé. Ça faisait longtemps que j'avais fait de la plomberie. »

La main heureuse

Au fil des 18 ans passés au sein de la CMMTQ, Henri estime avoir eu la main heureuse. « J'ai été très chanceux, j'ai eu de bons conseillers techniques et de bonnes secrétaires. Ensemble, nous avons réalisé des projets mobilisateurs. »

Il a d'ailleurs participé à la création des formations sur les dispositifs antire-

foulement. « Nous partions de rien. En fait, le point de départ a été une question posée par un entrepreneur au directeur général adjoint de l'époque, André Bergeron. La question? « J'ai installé des DAR dans un édifice fédéral et je dois les faire vérifier. Qui fait ça? » Seuls Benoît Lagueux, de la RBQ, et Michel Brunet, de Watts, avaient suivi la formation de vérificateur DAR. »

Henri avait également un précieux partenaire à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). « J'ai établi une relation extraordinaire avec Éric Gagnier pendant toutes ces années. Nous avons ainsi pu travailler en étroite collaboration sur des dizaines de projets. »

...



MAÎTRE
DEPUIS
75
ANS

Tournoi de **GOLF** 2024

Club de golf
**LA VALLÉE
DU RICHELIEU**
Sainte-Julie

**RÉSERVEZ
DÈS MAINTENANT**
votre quatuor

Retour à une
**formule
18 trous**

Vegas à 4

- Prix de présence
- Jeux d'adresse et cadeaux à gagner

JEUDI
30
MAI

- Brunch, pause collation et réseautage
- Ronde de 18 trous avec voiturettes sur l'un des deux parcours
- Cocktail et souper



Inscrivez-vous au cmmqtq.org

GALA MAESTRIA

En plus d'insuffler une dose de dynamisme au Service technique, Henri a contribué à vulgariser l'information technique comme nul autre. Il est d'ailleurs l'instigateur des fiches *Bonnes pratiques*, des chroniques Question-Réponse publiées dans la revue *IMB* et des calculateurs offerts sur le site Web. On lui doit également la refonte des examens de qualification professionnelle. Il a aussi été une figure prépondérante dans l'organisation et la gestion du Concours des nouveaux produits du Salon MCEE. « Je suis aussi très fier du dénouement du dossier sur les appareils qui chauffent et climatisent, qui a eu des répercussions sur la sous-catégorie de licence 15.1, Entrepreneur en systèmes de chauffage à air pulsé. Nous avons eu des discussions avec la RBQ et la CETAF pour leur expliquer que des calculs en chauffage

et en climatisation sont nécessaires pour installer ces appareils. »

En plus de témoigner à titre d'expert pour la Corporation devant les tribunaux, ses responsabilités l'ont amené à préparer les outils et les formations en lien avec le *Règlement sur les installations sous pression*, notamment le Programme de contrôle de la qualité. C'est sans compter le *Guide sur les dispositifs antirefoulement*, le *Guide de la ventilation mécanique* et les Schémas explicatifs, en gaz et en plomberie, qu'il a supervisés.

Henri a siégé à plusieurs comités techniques (RBQ et Groupe CSA). Il préside également le Comité permanent des installations techniques de bâtiment et de plomberie du Conseil national de recherche du Canada (CNRC) pour le

cycle 2020-2025. Enfin, il a reçu le prix Joseph-K.-Seidner en 2020. Créé par l'Institut canadien de plomberie et de chauffage, ce prix reconnaît chaque année l'engagement exceptionnel d'un bénévole de l'industrie de la plomberie qui consacre son temps, ses connaissances et son expertise à l'élaboration de codes et de normes plus sécuritaires.

En lui remettant le prix, Steve Boulanger, directeur général de la CMMTQ, a souligné la contribution d'Henri. « Tu as toujours eu à cœur l'intérêt des maîtres mécaniciens en tuyauterie et de l'ensemble de notre industrie. Tu as fait rayonner et donné de la crédibilité à la Corporation et à la mécanique du bâtiment. Tu es maintenant reconnu comme un grand bâtisseur non seulement par les membres, mais par l'ensemble de l'industrie. » **IMB**

**BESOIN D'UN COUP DE POUCE?
DES TRAVAUX EN HAUTEUR?
ON A DE BONS TUYAUX !**

ÉQUIPEMENTS
BROSSARD

Location d'outils et d'équipements



APPELLE MAINTENANT !

514 990-LIFT



Michel Boutin reçoit le Maestria Bénévole

par Martin Lessard

Le prix Bénévole souligne l'implication exceptionnelle d'un membre de la CMMTQ au bénéfice de ses collègues. Le lauréat de ce prestigieux prix de l'édition 2023 n'est nul autre que Michel Boutin, de Lambert Somec.

Michel Boutin commence sa carrière en 1987 au sein de l'entreprise Adélar Laberge Ltée, de Québec. En 1995, il s'installe dans les bureaux montréalais de Lambert Somec. Il s'implique à la CMMTQ dès 2002. « Lorsque j'ai joint le groupe d'actionnaires de Lambert Somec, le président Denis Linteau, très impliqué dans l'industrie, m'a invité à me joindre à la CMMTQ. J'ai posé ma candidature directement auprès du comité exécutif et j'ai été élu. Moi, le jeune, je me suis notamment retrouvé avec Jean Charbonneau, Yves Hamel, Guy Champagne, Claude Maheu. Je pensais que j'allais faire du réseautage, mais j'ai rapidement compris qu'il ne s'agissait pas d'une simple association d'entrepreneurs... »

En 2008-2009, il devient président de la CMMTQ. « Ma présidence a été compliquée. J'avais de belles intentions, dont celle de réunir la CMMTQ et la CETAF sous une même entité. J'ai eu beaucoup de discussions avec le président de la CETAF, Robert Thivierge, un homme avec qui il était facile de travailler. Bien que nous aimions tous deux l'idée, nous n'avons pas réussi à convaincre nos troupes, mais je pense encore que ça viendra... Parallèlement, je travaillais au projet de l'Université de Sherbrooke à Longueuil. Le projet s'est avéré difficile sur le plan financier. Ma santé en a souffert. Je ne dormais plus. Mon médecin m'a ordonné d'arrêter. À contrecœur, j'ai dû abandonner la

présidence. Ce faisant, j'ai malheureusement coincé quelques personnes, dont André Bergeron (directeur général) et Alain Daigle qui allait me succéder. »

Michel conserve toutefois de très bons souvenirs de cette année-là. « Nous étions à l'aube de la restructuration du conseil d'administration qui comptait 26 personnes. Nous allions revampier la structure de la Corporation. J'ose croire que, même si ça ne s'est pas passé pendant ma présidence, j'ai fait partie de ce grand projet. Désormais, à 14 administrateurs, les discussions sont plus animées. Tout le monde participe. »

Lors de la remise du prix, Denis Beauchamp, président de la CMMTQ, a louangé le lauréat. « Ceux qui connaissent Michel savent à quel point il est engagé, fier, intense et doté d'un solide jugement. Si combat il y a, c'est Michel que vous voulez à vos côtés. » Touché, Michel a répondu : « C'est impossible pour moi de me taire. Je suis fougueux, j'aime gagner, je suis un lanceur d'idées. »

En acceptant le prix, Michel a lancé un cri du cœur. « Après 20 ans, il était temps pour moi de partir. Malgré tout ce qu'elle fait pour changer la perception de ses membres, la CMMTQ est encore perçue comme une police. Pourtant, elle est le rempart de notre industrie. Les membres doivent s'impliquer. Le recrutement est difficile, et c'est



choquant quand je sais qu'on est presque 3000 membres. Sur scène, j'ai dit : "Assurez-vous de la mériter! J'invite la relève à s'impliquer." Voir plein de jeunes à l'œuvre me fait vraiment plaisir. »

Celui qui a siégé au conseil provincial d'administration jusqu'en 2021 a une foule de projets. « J'ai amorcé le transfert de Lambert Somec il y a sept ans. J'ai le devoir d'être le mentor de ceux qui suivent. Je veux m'assurer que cette entreprise septuagénaire devienne centenaire. »

Par ailleurs, il vient de lancer les Mardis midi Mike. « Je réunis les dessinateurs, chargés de projets et acheteurs pour leur parler des projets qui ont fait ma carrière. Je leur rappelle qu'avant d'entreprendre un projet, il faut s'assurer de l'avoir planifié. Vous faites une salle mécanique? Pour qui? Pourquoi? Comment? J'aime partager cette approche. »

En plus d'avoir occupé la fonction de trésorier de 2017 à 2021, il a siégé à plusieurs comités de la Corporation. Il représente encore la CMMTQ auprès du Bureau des soumissions déposées du Québec, car il souhaite améliorer sans cesse les relations entre les entrepreneurs spécialisés et les entrepreneurs généraux. Un homme engagé, vous dites! **IMB**

La CMMTQ voit le jour le 10 mars 1949

par Martin Lessard

La Loi des entrepreneurs en plomberie et chauffage de la province de Québec a été adoptée le 10 mars 1949. Elle donne naissance à la Corporation des entrepreneurs en plomberie et chauffage de la province de Québec qui deviendra plus tard la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec.

Cette réalisation est le fruit d'un long travail. La section des maîtres-plombiers de l'Association des marchands détaillants de Montréal, l'une des 32 professions de commerce représentées au sein de ce regroupement, demande la création d'une corporation et d'un code de plomberie le 23 janvier 1939. À cette époque, seuls les plombiers vendaient les appareils au public.

Cette demande sera renouvelée à quelques reprises pendant les années suivantes. Les entrepreneurs en plomberie et chauffage veulent être reconnus à titre de professionnels. À ce sujet, *La Presse* indique dans son

édition du 5 février 1949 que les entrepreneurs en plomberie et chauffage « veulent se grouper en corporation. [...] La nouvelle corporation propose "d'augmenter la compétence et l'habileté de ses membres en vue d'assurer au public une plus grande sécurité et une meilleure protection au point de vue hygiène et santé. Elle veut aussi réglementer leur discipline et leur conduite dans le métier; faciliter et encourager leurs études; leur permettre de discuter des questions les intéressant; définir d'une façon plus précise les qualités requises pour devenir entrepreneur en plomberie et chauffage, ainsi que les obligations et responsabilités de ce métier, enfin de rendre en général à

ses membres tous les services dont ils peuvent avoir besoin". »

Le 4 mars 1949, *La Presse* publie un article intitulé *Bill des plombiers approuvé à Québec*. « Le comité des bills privés vient d'approuver le projet de loi des entrepreneurs en plomberie et chauffage, avec quelques amendements. [...] M^e Ubald Désilets, qui pilotait le projet de loi, a déclaré que ce bill est proposé dans l'intérêt du métier et dans celui du public. "L'âge du poêle à deux ponts est révolu, dit-il. Le chauffage est devenu un art, tellement il est amélioré. Les systèmes de chauffage sont compliqués et leur perfectionnement demande que ceux qui les installent soient compétents. Le public a besoin d'une corporation qui les aidera à être plus compétents. La santé et la sécurité du public sont directement mises en cause". »

Véritable tour de force

Le fait qu'il s'agit d'un projet de loi privé est sans contredit l'un des aspects particuliers de cette démarche. Celui-ci a été déposé par J.-D. Savard, Donat Delisle, Adélar Laberge, Arthur Vézina, J.-B. Dugas, Jules Dorion, F.-X. Parizeault, Alfred Pelletier, R.-W. Smith, John Colford, Guy Saint-Laurent, Norman Forrester, J.-W. Jetté, Henri Hudon, Azarias Germain, Fred. Poliquin, J.-A. Richard, Jos. Labrecque, Robert Côté, Henri Royer, Ludger Harvey, Rolland-O. Levesque, Adelme Vignola, Philippe Lacroix, Patrick Vigneault, René-O. Binette, Gérard Frank et A. Groleau, tous des entrepreneurs en plomberie et chauffage. Le bill ...



Votre Corporation célèbre ses 75 ans !



Merci aux présidents qui ont contribué à l'évolution de la Corporation au cours de ses 75 ans d'existence :

1949-1952	J. D. Savard	1985-1988	Normand Bureau
1952-1954	J. A. Richard	1988-1991	François Lemay
1954-1955	Jos Labrecque	1991-1992	Fernand Lavallée
1955-1958	J. H. Hudon	1992-1995	Jean Brière
1958-1960	Jos H. Létourneau	1995-1998	Alain Courtois
1960-1962	Thomas H. Briggs	1998-2000	Claude Neveu
1962-1964	Marc Robert	2000-2004	Jean Charbonneau
1964-1966	Fernand Papillon	2004-2008	Yves Hamel
1966-1967	Jean-L. Rouillard	2008-2009	Michel Boutin
1967-1971	Willie St-Cyr	2009-2011	Alain Daigle
1971-1975	Claude Cadorette	2011-2014	Benoit Lamoureux
1975-1977	Édouard Duc	2014-2017	François Nadeau
1977-1979	Jean-Eudes Lajoie	2017-2019	Marc Gendron
1979-1983	Maurice Prince	2019-2021	Jean-Marc Lacroix
1983-1985	Michel Boileau	2021-2024	Denis Beauchamp

75^e ANNIVERSAIRE DE LA CMMTQ

indique qu'ils « ont, par leur pétition, représenté que la création d'une corporation [...] serait à propos et avantageuse pour ces derniers et pour le public en général. »

L'intégration de l'aspect protection du public dans leur demande n'est pas étrangère à leur réussite. Ils ont fait référence à de nombreux règlements sur l'hygiène et à des lois, comme la *Loi de l'hygiène publique du Québec* et la *Loi de la préservation de l'enfance contre la tuberculose*, qui « contiennent des dispositions relatives à l'exercice du métier d'entrepreneur en plomberie et chauffage », lesquelles affectent directement la sécurité et la santé publiques.

Ils se sont également appuyés sur la *Loi concernant les mécaniciens en tuyauterie*, qui prévoit « une certaine réglementation et un certain contrôle de l'exercice du métier d'entrepreneur en plomberie et chauffage », depuis son adoption en 1941 par le gouvernement de la province.



« Pour la première fois en Amérique, une corporation à titre réservé et à exercice exclusif était instituée pour des entrepreneurs de construction. »

Le projet de loi indique que seuls les membres de la Corporation peuvent utiliser le titre de « maître plombier licencié » et mettre les initiales « M.P.L. » après leur nom.

Les 1013 entrepreneurs plombiers licenciés de l'époque ont un an pour adhérer à la Corporation. Pour la première fois en Amérique, une corporation à titre réservé et à exercice exclusif était instituée pour des entrepreneurs de construction. **MB**

**NOVO
CLIMAT**



SPÉCIALISTE EN VENTILATION

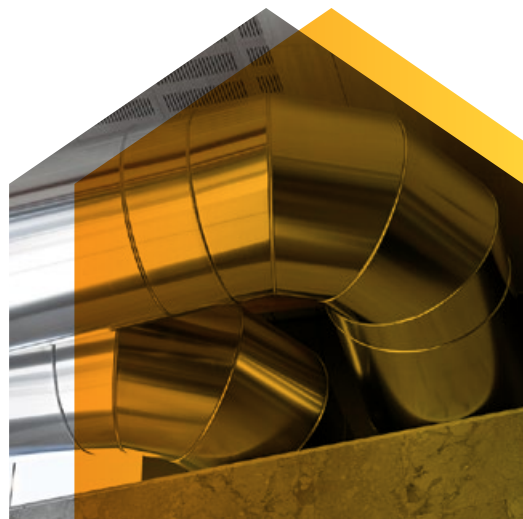
Formation en ventilation

Inscrivez-vous à nos formations afin d'obtenir la certification Novoclimat requise pour offrir vos services aux constructeurs et promoteurs de projets Novoclimat :

- Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome** et exigences techniques Novoclimat
- Conception et installation d'un système de ventilation résidentiel **autonome, centralisé**, et exigences techniques Novoclimat



**Visez
l'efficacité
énergétique!**



**Votre
gouvernement**

Québec 

FORMEZ VOS TRAVAILLEURS



Inscrivez-les à l'une des formations gratuites
offertes par la CMMTQ en partenariat
avec l'ASP Construction.



**La prévention,
c'est l'affaire de tous!**

514 382-2668 ou 1 800 465-2668



CMMTQ

Protéger la tuyauterie dissimulée dans un mur, est-ce une obligation?

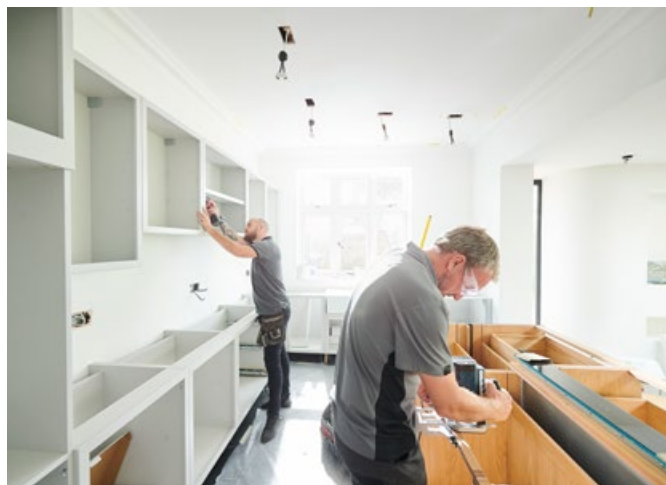
par Olivier Comte, conseiller technique à la CMMTQ

Q L'installateur d'armoire vous accuse de ne pas avoir protégé la tuyauterie dans le mur, prétendant que cela aurait évité sa perforation accidentelle pendant l'installation des armoires. Selon lui, l'article 2.3.5.4. 1) du chapitre III, Plomberie du *Code de construction du Québec* impose que la tuyauterie soit protégée contre les avaries mécaniques. Ainsi, doit-on protéger la tuyauterie dissimulée dans un mur?

RÉPONSE L'article 2.3.5.4. 1) du chapitre III, Plomberie stipule que « les tuyaux, accessoires et équipement de plomberie exposés à des avaries mécaniques doivent en être protégés ». Dans l'énoncé d'intentions du chapitre III, le but de cette mesure est de réduire la probabilité qu'une installation de plomberie subisse des dommages mécaniques. Toutefois, une tuyauterie dissimulée dans un mur n'est pas exposée à des avaries mécaniques. Cette obligation de protéger la tuyauterie contre les avaries mécaniques est requise lorsque celle-ci n'est pas dissimulée dans un mur et qu'elle peut être abîmée par le passage d'un chariot, d'un véhicule ou d'autres pièces mobiles. Par exemple, une tuyauterie installée en saillie sur une colonne de ciment d'un stationnement intérieur pourrait être heurtée par un véhicule. Dans cette situation, la tuyauterie doit être protégée contre d'éventuels dommages causés par des véhicules.

Le chapitre III, Plomberie

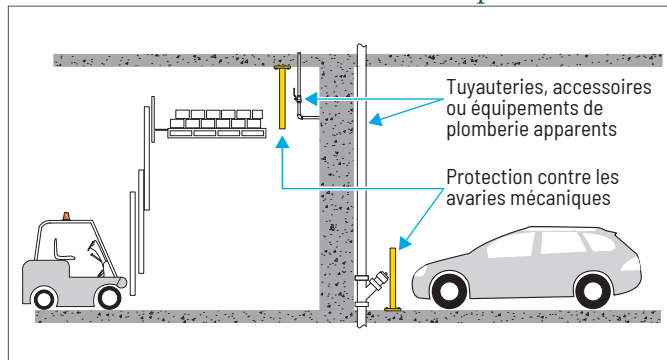
Le chapitre III, Plomberie précise clairement certaines choses concernant l'installation de la tuyauterie, comme le nombre de supports à utiliser. Plus précisément, le tableau 2.3.4.5. indique la distance maximale entre deux supports selon les matériaux, le diamètre et l'orientation (horizontale ou verticale) de la tuyauterie.



La tuyauterie doit reposer sur un support indépendant et être capable de maintenir son alignement. De plus, le support ne doit pas corroder la tuyauterie par action galvanique. Par exemple, une tuyauterie en cuivre doit être séparée par un support isolé électriquement, sauf si ce dernier est fait du même matériau. Dans la section 2.3.5. Protections de la tuyauterie, le chapitre III mentionne que l'installation de plomberie doit pouvoir suivre les mouvements de la structure du bâtiment. La tuyauterie qui passe au travers d'une paroi doit être installée de façon à ne pas être affectée par le poids du mur. De plus, il faut considérer la dilatation et la contraction de la tuyauterie en installant des joints de dilatation mécanique ou par une lyre (boucle de dilatation).

Le Code ne fait donc aucune mention d'une obligation de protéger la plomberie dissimulée dans un mur. Il en va autrement quand il s'agit de câblage électrique et de tuyaux de gaz dissimulés. Ce sont les codes de l'électricité et du gaz qui mentionnent cette obligation. Sans entrer dans les détails d'une installation électrique, les articles 12-510 et 12-516 du chapitre V, Électricité visent à prévenir l'endommagement mécanique dû à l'insertion accidentelle de vis ou de clous. Ces articles exigent une distance minimale de 32 mm entre le câble électrique et le panneau de finition, sans inclure l'épaisseur du panneau de finition. Si le câblage électrique se retrouve à moins de 32 mm, il faut le protéger. Le chapitre II, Gaz abonde dans le même sens. L'article 6.16.4 exige qu'une tubulure ou une tuyauterie de gaz se situe à plus de 43 mm du panneau de finition, sinon une protection est requise.

Protection contre les avaries mécaniques



Que recommandent les fabricants quant à l'installation de la tuyauterie?

Les fabricants, généralement conformes aux codes en vigueur, fournissent des indications détaillées sur l'installation de leurs produits, y compris les supports appropriés et les espacements recommandés. Les recommandations des fabricants ne mentionnent généralement pas de protéger la tuyauterie dissimulée dans un mur.

Les autres métiers

L'entrepreneur doit respecter les normes du *Code national du bâtiment* lorsqu'il effectue des travaux de vissage dans une cloison. Les longueurs minimales des clous et des vis et la profondeur de leur enfoncement dans l'ossature sont régies par le code. Bien que le code n'interdise pas l'utilisation de longues vis, le risque d'endommager des services dissimulés dans le mur est plus élevé si elles sont longues.

En conclusion

La tuyauterie d'eau potable dissimulée dans un mur n'est généralement pas soumise à une obligation de protection mécanique selon le code de plomberie. Il est cependant recommandé de l'installer à au moins 32 mm du panneau de finition pour réduire les risques de dommages accidentels. Bien que rien n'oblige à protéger la tuyauterie se trouvant à moins de 32 mm au moyen d'une plaque métallique, il s'agit là d'une bonne pratique pour prévenir tout problème. Enfin, la prudence et la connaissance approfondie des codes en vigueur guident les meilleures décisions lors de l'installation de la tuyauterie dissimulée dans un mur. **MB**

EXPO 2024

Mercredi, 13 mars 2024

15 h à 20 h 30

... À l'affut des nouveautés !

Plus de 50 exposants !

Cégep Limoilou, Campus de Charlesbourg
7600, 3^e Avenue Est Québec G1H 7L4

Stationnement gratuit pour tous.

Merci à nos précieux partenaires



En collaboration avec



Achetez vos billets



www.aspequebec.com

10 \$ jusqu'au 6 mars
20 \$ après le 6 mars

Alain Falardeau : 418 564-6371
Dave Morin : 418 951-5972

Formation continue obligatoire

Suivez les formations et déclarez les heures

Depuis le 1^{er} avril 2022, les répondants en exécution de travaux en plomberie et en chauffage doivent accumuler, selon leur statut respectif, 16, 24 ou 32 heures de formation reconnue d'ici le 31 mars 2024.

La date de la fin de la première période de référence de deux ans approchant rapidement, la CMMTQ rappelle l'importance de suivre les formations, mais surtout de déclarer les heures dans votre dossier à l'aide de l'outil de déclaration (bit.ly/outildeclarationFCO). Pour ce faire, il est important d'obtenir votre code d'accès clicSÉCUR express et votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Visionnez cette courte vidéo (bit.ly/vidéoFCO8etapes) pour connaître la marche à suivre pour déclarer vos heures de formation.

La fin de la période de référence approche.

Voici nos 42 formations virtuelles, en différé reconnues FCO. Elles vous permettront d'accumuler des heures de formation rapidement.

Les avantages

- Vous n'avez pas à vous déplacer;
- Vous pouvez les suivre dès la confirmation de votre achat;
- Votre attestation de participation sera déposée dans votre dossier dès la fin de votre formation. Vous pourrez ainsi déclarer vos heures de formation rapidement.

Inscrivez-vous à formation.cmmtq.org
ou communiquer avec un membre
du Service de la formation :
514 382-2668, 1 800 465-2668 ou
formation@cmmtq.org



ASSURANCES

Assurance chantier : mieux comprendre les particularités et évaluer ses besoins

Durée : 3 h 30

Les aspects juridiques des assurances et de la responsabilité civile des entrepreneurs

Durée : 2 h

Réclamations d'assurance : comprendre les principes applicables et éviter les pièges en cas de sinistre majeur ou réclamations fréquentes

Durée : 3 h 30

Relation courtier – client

Durée : 1 h 30

Tout ce qu'un entrepreneur en plomberie devrait savoir pour bien s'assurer et éviter les mauvaises surprises

Durée : 3 h 30



CHAUFFAGE ET COMBUSTION

Abaissement des températures d'alimentation du caloporteur dans les systèmes hydroniques

Durée : 1 h 30

Aérothermie : une technologie en évolution

Durée : 1 h 30

Boyaux flexibles et joints d'expansion

Durée : 1 h 30

Conception et installation d'un système de plancher radiant permettant le chauffage et la climatisation d'espaces commerciaux

Durée : 1 h 30

Conception et installation d'un système de fonte de neige et glace au Québec

Durée : 2 h 30

Dépannage de systèmes de chauffage hydronique

Durée : 2 h 30

Électrification de la production de chaleur

Durée : 1 h 30

Les énergies innovantes vers la décarbonation

Durée : 1 h 30

Les pompes au cœur des bâtiments performants

Durée : 1 h 30

Optimisation des systèmes de chauffage à air pulsé efficace

Durée : 1 h 30

Planchers radiants

Durée : 1 h 30

Règlement sur les appareils de chauffage au mazout

Durée : 1 h 30

Tuyauterie thermoplastique 101

Durée : 1 h 30



COMPTABILITÉ

Contrôle interne

Durée : 2 h 30

Diagnostic financier – Soutien à la décision

Durée : 4 h

Initiation à la comptabilité d'entreprise

Durée : 4 h

Lecture et interprétation des états financiers

Durée : 4 h

Préparation et suivi des budgets

Durée : 3 h



GESTION

Revue des appuis financiers et des solutions d'efficacité énergétique pour vos projets

Durée : 1 h

Virage numérique en construction – Feuille de route gouvernementale et les impacts sur les PME et les entrepreneurs spécialisés

Durée : 2 h



PLOMBERIE

Au-delà de l'efficacité énergétique, le nouveau défi de la décarbonation

Durée : 1 h 30

Incombustibilité des bâtiments, tuyauteries permises et installations coupe-feu

Durée : 2 h 30

Le rinçage ciblé lors d'une remise en service peut-il restaurer la qualité de l'eau dans les grands bâtiments?

Durée : 1 h

Les non-conformités les plus fréquentes en plomberie

Durée : 1 h 30

Recycler l'eau de pluie et valoriser les eaux grises

Durée : 1 h 30

Sélection et installation des dispositifs antirefoulement

Durée : 4 h

Technologies, applications et normes des séparateurs d'huile et des intercepteurs de graisse

Durée : 1 h 30

Toutes les réponses au sujet des fosses pompées et des avaloirs de toit

Durée : 1 h 30

Ventilation interne

Durée : 4 h

Inter-mécanique du bâtiment



LA REVUE DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

Pour placer une publicité, consultez la trousse d'information à bit.ly/annoncerdansimb et contactez Jacques Galarneau jgalarneau@cpsmedia.ca 450 227-8414, poste 311.



JURIDIQUE

ABC de la location et de l'achat immobilier commercial

Durée : 2 h

Achat, vente et fusion d'entreprises

Durée : 3 h 30

Dessous du renouvellement, de la cession et de la sous-location d'un bail commercial

Durée : 2 h

La convention entre actionnaires est-elle pour vous?

Durée : 3 h 30

La réorganisation d'entreprise

Durée : 3 h

Nouveau règlement sur la formation continue obligatoire

Durée : 1 h 30

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

du 1^{er} au 31 décembre 2023

Guy Harel
Plomberie Harel inc.
230, chemin de la
Pointe-du-Lac
Trois-Rivières
819 386-5387

Martin Gagné Davignon
Aéra ventilation inc.
19, du Mans
Blainville
514 999-3517

Nicolas Tibério
SoluRéf inc.
644, des Actionnaires
Saguenay
581 234-0911

Paul-André Touchette
14424441 Canada inc.
34, chemin des Roseaux
L'Ange-Gardien
819 598-3887

Simon Truchon
Plomberie S.N.T. inc.
13, du Mistral
Fermont
418 566-9307

Daniel Poirier
Installation D.P. propane inc.
8555, boul. Rivard
Brossard
514 617-5047

Mickael Frappier
Plomberie M. Frappier inc.
152, Labrie
Saint-Eustache
438 777-7216

Simon Douville
9485-8297 Québec inc.
2929, av. Kepler
Québec
418 681-4605

Solveig Lépine-Talbot
Plomberie Alexandre inc.
520, terrasse
Jacques-Léonard
Montréal
438 507-7545

Mohamed El Mamouni
Adam confort inc.
3755E, boul. Matte
Brossard
514 649-4726

Julien Lefrançois
NOC combustion inc.
1188, del'Express
Terrebonne
514 312-1771

Sébastien Bouchard
Nathsaac construction inc.
572, des Merisiers
Québec
418 569-7133

Vasile Maris
9497-6511 Québec inc.
9865, boul. Gouin Ouest
Montréal
514 649-5279

Jonathan Vanasse
**Plomberie J Vanasse
et Filles inc.**
145, Plante
Sainte-Madeleine
514 264-1516

Pierre Bertrand
**Pierre Bertrand traitement
de l'eau inc.**
6365, chemin de Saint-Jean
Saint-Félix-de-Valois
450 898-0918

Joël Bibeau
9224-8624 Québec inc.
1650, Notre-Dame Ouest
Montréal
514 937-2055

Marc-André Plamondon
**Plomberie &
excavation M3 inc.**
4560, 3^e Avenue Ouest
Québec
418 933-4323

James Davidson Drolet
9487-4070 Québec inc.
618C, Joseph-L.-Rivard
Saint-Maurice
819 852-1889

Olivier Longval
**Les entreprises
Pro-Math inc.**
2909, Joseph-A.-Bombardier
Laval
450 681-9144

Martin Doré
9403-0152 Québec inc.
7, chemin des Caps
Brébeuf
844 961-4856

Jean-Pierre Rocque
14381599 Canada inc.
163, chemin du Lac-Bigelow
Notre-Dame-du-Laus
819 209-8486

Geneviève Dumas
Plomberie GDM inc.
10, des Manoirs, app. 202
Charlemagne
514 830-7332

Nikitas Chamourikos
**Plomberie & chauffage
Sunflo Itée**
434, av. Ogilvy
Montréal
514 808-9493

Perfectionnement
en construction

500
FORMATIONS
GRATUITES

LE MEILLEUR
DE TON ÉQUIPE.

Encouragez vos travailleurs à suivre une activité
de perfectionnement en construction.

Pour consulter les activités
de perfectionnement :
fiersetcompetents.com

**FIERS &
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

7 au 10 mars 2024
Salon national de l'habitation
 Palais des congrès de Montréal
salonnationalhabitation.com

10 mars 2024
75^e anniversaire
de la CMMTQ

11 mars 2024
Journée mondiale de la plomberie

11 mars 2024
ASHRAE – Montréal
 Soirée développement durable
ashraemontreal.org

12 mars 2024
ASHRAE – Québec
 Souper-conférence
 Hôtel Plaza Québec
wordpress.ashraequebec.org

12 au 15 mars 2024
Association canadienne de la
construction (ACC)
 Congrès annuel
 Punta Cana, République dominicaine
cca-acc.com/fr/evenements/conference-annuelle-acc/

19 mars 2024
ASPE – Montréal
 Souper-conférence
La plomberie, c'est plus qu'on pense
 Hôtel Universel Montréal
montrealaspe.org/conferences/

20 au 22 mars 2024
Institut canadien de plomberie
et de chauffage
 Salon CMPX
 Metro Toronto Convention Centre
cmpxshow.com

8 avril 2024
ASHRAE – Montréal
 Souper-conférence
 (Soirée prestige Hydro-Québec)
Immersion dans la rénovation
énergétique profonde
 par Michael Jemtrud, Université McGill,
 Linda Otis, Hydro-Québec, Carlo Carbone,
 UQAM, Antoine Mathys, Université McGill
ashraemontreal.org

8 avril 2024
ASHRAE – Québec
 Souper-conférence
 Hôtel Plaza Québec
wordpress.ashraequebec.org

9 avril 2024
ASPE – Québec
 Souper-conférence
Pompes 101
 Cégep Limoilou, campus Charlesbourg
aspequebec.com

16 avril 2024
ASPE – Montréal
 Souper-conférence
 Concours design de plomberie
 Hôtel Universel Montréal
montrealaspe.org/conferences/

17 avril 2024
Ottawa Construction Association
 Construction Symposium and Trade Show
 EY Centre, Ottawa
oca.ca/symposium

9 mai 2024
CMMTQ
 Assemblée générale annuelle
 Château Taillefer Lafon, Laval
cmmmq.org

30 mai 2024
CMMTQ
 Tournoi de golf
 Club de golf de la Vallée
 du Richelieu
cmmmq.org

INFO-PRODUITS

Agence Rafales
 514 674-5684
rafales.ca

ASPE Québec
 418 564-6371
aspequebec.com

Enertrak
 800 896-0797
enertrak.com

Équipements Brossard
 514 990-5438
equipementsbrossard.com

Formadrain
 888 337-6764
formadrain.com

Fiers et compétents
 888 902-2222
fiersetcompetents.com

Granby composites
 819 344-2525
granbycomposites.com

Groupe Master
 514 277-7021
master.ca

Novoclimat
[transitionenergetique.gouv.qc.ca/
residentiel/programmes/
novoclimat-professionnels-
construction](http://transitionenergetique.gouv.qc.ca/residentiel/programmes/novoclimat-professionnels-construction)

One World Supply
 514 378-0049
oneworldsupply.ca

Wolseley Canada
 450 680-4040
wolseleyinc.ca

Série YMAE Refroidisseur et thermopompe modulaire

Équipement haute **performance** et installation **flexible**



- Large gamme de produits offrant une grande souplesse pour diverses applications
- Deux circuits de réfrigération indépendants avec compresseurs à vitesse variable (EVI)
- Jusqu'à 4 modules pouvant être jumelés avec une seule alimentation électrique. L'ensemble est testé en usine.
- Configurations disponibles :
Réversible (chauffage ou climatisation 2 tuyaux) ou
Mode simultané (chauffage et/ou climatisation 4 tuyaux)



- Température d'eau chaude pouvant atteindre jusqu'à 140°F À 0°F OAT, LWT = 130°F
- IPLV de 20,01 excédant le standard ASHRAE 90.1-2022 de 54%
- COP élevé pouvant aller jusqu'à 8,1 en mode simultané



- R454B – Réfrigérant avec faible PRG réduisant les émissions de 78%
- Remplace les chaudières par des systèmes de chauffage électrifiés à haut rendement



Admissible à certaines subventions
ou programmes d'aide financière.
Informez-vous auprès de votre représentant.

Master
CVCA-R

AU CANADA
LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES
Membre platine

PRÉSENT
CANADIENNE
DEPUIS 1962

NOUS SOMMES LÀ
OÙ VOUS ÊTES.

VISITEZ

MASTER.CA